



Villars-le-Terroir, le 9 décembre 2019

## Conseil communal Villars-le-Terroir

### Procès-verbal no 17 de la séance du Conseil Communal du 9 décembre 2019

Monsieur le Président salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux.

L'heure de convocation étant écoulée, il propose d'entamer cette dix-septième séance de la législature. Il informe l'assemblée que cette séance sera enregistrée et prie les Conseillers de rappeler leur nom lorsqu'ils prennent la parole. Il propose de passer à l'ordre du jour, lequel n'amène pas de remarque.

#### **Point 1 : Appel**

**M. le Président** passe la parole à la secrétaire Mme Mary-Claire Freymond qui procède à l'appel. Messieurs David Mettraux et Samuel Kissling, se sont excusés.

Le quorum est donc atteint avec 33 conseillers présents et 2 absents excusés.

L'assemblée ayant été convoquée dans le respect de l'article 48 du Règlement du Conseil communal, M. le Président déclare cette dix-septième séance ouverte.

#### **Point 2 : Remarques et/ou questions sur le procès-verbal No 16 de la dernière séance du Conseil Communal du 7 octobre 2019**

**M. le Président** rappelle que tous les membres ont reçu ce procès-verbal par mail et que pour ceux qui le souhaitent un exemplaire papier est à leur disposition auprès de la secrétaire. Il rappelle que la lecture n'en est faite que si l'assemblée le demande, ce qui n'est pas le cas.

M. le Syndic intervient pour préciser qu'à l'avant-dernière ligne du 2<sup>ème</sup> paragraphe du point 8 des divers et propositions individuelles, il y a lieu de remplacer 0,1 nanogramme par **0,1 microgramme**.

Aucune autre remarque n'étant faite, le pv est accepté à l'unanimité. M. le Président demande à M. le Syndic de bien vouloir remercier la secrétaire Mme Sterchi pour sa bonne rédaction.

### **Point 3 : Communications du Président du Conseil Communal, dépôt de postulats et/ou motions**

**M. le Président** rappelle que lors de la dernière séance, il avait parlé de la future séance relative à la nouvelle STEP régionale d'Echallens, séance qui a eu lieu le 26.11.2019. Les membres présents à cette séance, étaient pour la commission ad hoc MM. Samuel Kissling, Jean-Joseph Pittet et pour la commission gestion/ finances M. Fabrice Allaz, et pour les membres du bureau M. Pascal Pollien et votre président.

Il passe la parole à **M. Jean-Joseph Pittet** pour un compte-rendu de cette séance :

Après avoir salué l'assemblée, **M. Jean-Joseph Pittet** propose en préambule de voir le budget de l'an prochain de la STEP. La STEP d'Echallens, Villars-le-Terroir et Montillier, Poliez-le-Grand et Sugnens a 45 ans à ce jour. En 2019, un investissement de Fr. 930'000.- a été réalisé principalement pour le remplacement du moteur alimenté par le gaz fabriqué par la STEP, pour le digesteur également et pour l'entretien des chaudières et canalisations. Suite à ces travaux, le budget de l'année 2020 sera diminué d'environ 10% grâce aux économies qui seront réalisées sur l'entretien prévu des machines, celles-ci ayant été remplacées en 2019.

En ce qui concerne la régionalisation, M. Jean-Joseph regrette qu'il n'y ait pas eu de membre du Conseil Communal à la séance qui s'est déroulée à Bottens. Il explique que le projet prévu pour 2025 devra être validé à fin 2020 – début 2021 par toutes les communes. Il précise que les communes d'Assens et de Bioley-Orjulaz se sont retirées du projet initial. La STEP, prévue au même endroit qu'actuellement, verra les communes d'Oulens, Eclagnens et Goumoens-la-Ville, Fey, Bottens et 1/3 de Cugy et Morrens s'y raccorder. Il rappelle que selon la législation fédérale, à partir d'un certain nombre d'habitants, les micropolluants doivent pouvoir être traités. De fait, plus la STEP est importante, plus les coûts sont diminués. Au niveau de ces derniers, il s'agit d'environ 38 millions, dont 8 proviendraient des subsides de la Confédération et de l'Etat. Le fait de se regrouper entrainera une diminution des coûts par mètre cube qui n'aurait pas lieu si l'on restait à 3 communes. Mais ce n'est que dans les prochains mois que des précisions nous seront fournies.

**M. le Président** remercie M. Jean-Joseph Pittet pour sa présentation. Il précise, pour avoir participé à cette séance, qu'il ressort de celle-ci que les taxes communales actuelles sont beaucoup trop basses par rapport aux coûts de fonctionnement de la STEP. Se profile donc inévitablement une hausse des taxes qui sera cependant moins importante du fait du regroupement.

Il précise que d'autres informations plus précises interviendront lorsque les commissions ad hoc se seront réunies après les séances à venir. Il demande à M. Fabrice Allaz, membre de la commission gestion/ finances, s'il souhaite ajouter un complément d'information.

**M. Fabrice Allaz** pense que M. Jean-Joseph Pittet a bien résumé la situation. Pour lui, le gros avantage pour notre Commune est qu'elle n'aura pas besoin de prévoir un cautionnement comme elle l'a fait pour l'ASIRE par exemple, mais qu'une société anonyme va être créée.

**M. le Syndic** précise que la proposition du COPIL est de créer une association intercommunale plutôt qu'une société anonyme. L'avantage de cette SA est que le Conseil d'Administration se réunit pour prendre des décisions et les appliquer, tandis qu'avec une association intercommunale chaque décision doit faire l'objet d'un préavis, avec un CODIR qui est l'exécutif et le Conseil intercommunal qui est le législatif, système qui est plus lent mais qui permet la consultation de chaque commune en cas d'investissement à examiner.

Par contre, il est vrai qu'il n'y aura pas de cautionnement étant donné qu'il s'agira de « charges affectées », et implique que ce compte doit pouvoir se suffire à lui-même. Il s'agit là d'une bonne nouvelle.

**M. Blaise Lambercy** demande à M. Jean-Joseph Pittet qui parlait d'un investissement de 38 millions si une partie de ce montant devrait venir de notre Commune ? y a-t-il un budget prévu sur le long terme ?

**M. Jean-Joseph Pittet** répond que c'est la société intercommunale qui sera créée qui contractera un emprunt et que de cette manière il n'y aura pas d'incidence sur le plafond d'endettement des communes, par conséquent pas non plus d'endettement des communes. L'amortissement dans le cadre de l'association est quant à lui prévu sur 30 ans.

**M. le Syndic** rappelle qu'il y aura bel et bien une augmentation des taxes induites par cette nouvelle association. Les investissements étant sensés démarrer vers 2021 – 2022 c'est à ce moment-là que les charges vont augmenter jusqu'à la conclusion, théoriquement en 2025, date à laquelle la STEP devrait être terminée et les raccordements intercommunaux réalisés.

**M. Pascal Pollien, vice-président,** demande si, par rapport au financement, les taxes seront calculées par habitant ou plutôt en fonction des mètres cubes consommés ?

**M. le Syndic** répond que le coût est calculé par chaque commune selon son propre mode opératoire. Actuellement pour notre Commune la taxe est de Fr. 2.- / m<sup>3</sup> d'eau consommée qui retourne à la STEP en plus des Fr. 150.- par habitant à partir de l'âge de 21 ans. D'autres communes pratiquent différemment.

**M. Jean-Joseph Pittet** précise qu'actuellement les coûts de la STEP sont divisés par habitant et par équivalent – habitant par rapport à des sociétés. A Villars-le-Terroir qui compte actuellement environ 1'200 habitants, il n'y a que très peu de sociétés qui renvoient de l'eau à la STEP. Le calcul est fait par habitant et par entreprise selon son importance. Chaque commune reçoit ainsi sa facture par rapport à l'équivalent – habitant actuellement.

**M. le Syndic** précise qu'il s'agit-là de la situation actuelle qui à terme devrait être modifiée au mètre cube selon la proposition du COPIL. Cette solution peut encore bien évidemment évoluer et/ ou changer selon le travail des commissions ad hoc des 9 communes impliquées.

**M. le Président** rappelle qu'il s'agissait bien d'une séance d'information et non de

décisions.

**M. Alain Herminjard** demande au sujet de l'investissement, s'il sera question d'un emprunt avec une SA plutôt que d'un investissement, si oui comment celui-ci pourra-t-il être garanti ?

**M. le Syndic** répond que selon les renseignements fournis par le Service des Communes, du moment qu'il s'agit d'une taxe affectée, il n'y a pas de souci et un emprunt peut être contracté. Il rappelle que les taxes ont tout de même une valeur de garantie.

**M. le Président** précise qu'il ne s'agit pas d'une garantie mais que de toute manière toutes les communes ayant adhéré au projet devront tenir leurs engagements.

**M. Jean-Joseph Pittet** précise qu'il s'agit d'une obligation fédérale.

**M. le Président** rappelle qu'il s'agit-là de suppositions.

**M. Pierre-Yves Hofstettler** demande si à terme cette Association gèrera l'eau ?

**M. le Syndic** répond qu'au sein du COPIL plusieurs pistes ont été évoquées. Le problème était de voir comment et avec qui l'on se regroupait pour arriver à une solution satisfaisante pour chacun. Le COPIL stoppe au dernier endroit où se rejoignent les eaux d'un village. Pour Villars-le-Terroir, le point de raccordement est situé juste en-dessous du Motel. Le réseau intercommunal débute à partir de ce point-là. Il précise enfin qu'une visite de la STEP sera organisée début 2020 pour que tous les commissionnaires soient correctement informés.

**M. Camille Allaz** demande si un calcul de répartition des coûts est prévu avec les autres communes qui vont venir rejoindre l'association actuelle ?

**M. le Syndic** répond qu'il y aura bel et bien un calcul qui sera effectué en fonction des investissements de chaque commune. Toute installation doit être amortie sur 30 ans, sur 10 ans même pour certaines. La STEP d'Echallens qui vient de réinvestir Fr. 900'000.- répercutera cet investissement en partie sur chaque nouvelle commune. Le 30<sup>ème</sup> de cette somme viendra en diminution des coûts de la mise en service et le solde sera dans le paquet de l'Association et les autres communes paieront au pro rata de leurs mètres cubes estimés.

La parole n'étant plus demandée et n'ayant reçu aucune autre proposition écrite avant ce Conseil, M. le Président demande si l'un des membres a une proposition, une motion ou un postulat à déposer, ce qui n'est pas le cas. Il passe au point suivant.

#### **Point 4 : Communications de la Municipalité**

**M. le Syndic** communique plusieurs informations, à savoir que le plafond d'endettement accepté par le Conseil Communal a été validé le 3.12.2019 en séance du Conseil d'Etat.

A l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire du Gros-de-Vaud une brochure a été éditée. Pour

ceux qui le souhaitent, des exemplaires sont à disposition ici-même.

**M. Jean-François Pittet**, municipal, précise que les travaux à l'entrée d'Echallens sont terminés, à savoir le trottoir et le nouvel éclairage. Quant à l'illumination du sapin sur la place de l'église, les quelques « ratés » sont en cours de réparation.

**M. Cyril Pittet** rappelle que le 21.12. à partir de 10 h00, une petite délégation de la Municipalité attend chacun à la déchetterie pour un vin chaud et une petite agape.

**M le Président** remercie la Municipalité pour toutes ces informations et passe au point suivant.

#### **Point 5 : Préavis municipal No 06/ 2019 – Budget 2020**

**M. le Président** passe la parole à **Mme Céline Schmid** qui lit le rapport de la commission gestion – finances (rapport annexé au présent pv).

**M. le Président** remercie Mme Céline Schmid pour sa lecture et les membres de la commission pour leur travail. Il passe en revue les différents points du budget en demandant à chacun de lever la main en cas de question ou de remarque à apporter.

**M. Blaise Lambercy**, au point 3 « domaines et bâtiments » demande la raison de la forte augmentation des revenus de l'ASIRE. S'agit-il d'une situation stable sur le long terme ou d'une exception pour 2020 ? Le budget 2020 prévoit en effet presque Fr. 100'000.- d'augmentation par rapport à celui de 2019.

**M. le Syndic** précise que cette augmentation changera chaque année. Pour 2020, le coût des transformations apportées à la salle de musique et à l'appartement est venu s'ajouter au budget 2019. Restent ces négociations avec l'ASIRE qui nous amènent à faire des propositions pour l'instant acceptées au budget de l'ASIRE, ce qui est plutôt réjouissant.

**M. le Président** poursuit la lecture des différents postes du budget qui n'appellent plus de question.

Il relit les conclusions du préavis :

- Le Conseil Communal de Villars-le-Terroir :
  - vu le préavis de la Municipalité 06/ 2019 du 4 novembre 2019
  - ouï le rapport de la commission gestion – finances
  - considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide d'approuver le budget tel que présenté avec un résultat négatif de Fr. 19'652.-

Résultat du vote à main levée : OUI : 33                  NON : 0                  ABSTENTION : 0

**Le préavis 06/ 2019 est donc accepté.**

M. le Président remercie l'Assemblée et passe au point suivant.

## Point 6 : Divers et propositions individuelles

**M. le Président** passe la parole à **M. le Syndic** qui remercie les conseillers pour leur vote.

A l'aide de l'écran du beamer, il fait ensuite une présentation sur le chlorothalonil, fongicide répandu sur nos cultures et qui sera interdit par l'Office fédéral de l'agriculture dès 2020 en Suisse, étant considéré comme « probablement cancérigène ».

**M. le Président** demande s'il y a des questions à ce sujet ?

**M. Vincent Pittet** demande la raison pour laquelle la norme de ce chlorothalonil a été changée, est-ce en raison de sa durée de vie ou des risques qu'il fait encourir aux consommateurs ?

**M. le Syndic** répond qu'avec sa transformation, la durée de vie constatée est beaucoup plus longue que sous sa forme simple de fongicide de départ.

**M. Pierre-Yves Hofstetter** tient à faire remarquer que le changement de norme n'est pas dû au hasard mais bien à des études faites sur les 10 – 15 dernières années qui ont démontré des atteintes plus graves que prévu sur les animaux de laboratoire.

**M. le Syndic** précise qu'il s'agit plutôt de mesures de prévention et que les analyses précises des micropolluants sont relativement récentes.

**M. le Président** passe ensuite la parole à **Mme Annick Frasseran** qui souhaite intervenir pour nous faire part d'une réflexion qui a été menée quant à l'organisation d'une fête de fin d'année pour les enfants. Elle profite de son intervention pour saluer tout le travail accompli par les membres de VisàVi. Elle demande s'il y a une volonté de la Municipalité d'organiser un événement pour les enfants en fin d'année ?

**Mme Véronique Pittet**, municipale, responsable de la cohésion sociale, tient à saluer toute initiative visant à organiser divers événements. Toutefois, elle précise que le rôle de la Municipalité est de soutenir d'une manière ou d'une autre toute initiative mais qu'il ne lui incombe pas de la mettre sur pied. La Municipalité reste ouverte à toute proposition de projet d'animation pour le village.

**M. Pierre-Yves Hofstetter** demande si la Municipalité dispose d'un budget pour ce genre d'événement.

**M. le Président** intervient pour préciser que, comme l'a expliqué Mme Véronique Pittet, la Municipalité est ouverte à la discussion comme elle l'a d'ailleurs déjà fait. Le fait de mettre à disposition des salles est déjà un geste considérable. Les sociétés, que ce soit VisàVi ou une autre, donnent beaucoup de temps pour organiser ces événements. Il est compliqué aujourd'hui de dire à la Municipalité qu'elle doit organiser quelque chose pour Noël. Peut-être que des discussions doivent avoir lieu avec VisàVi, des parents qui sont intéressés et ensuite aller vers la Municipalité pour faire des propositions.

**M. Sylvain Juriens** intervient pour informer qu'il a organisé une fenêtre de l'Avent qui a rencontré un immense succès hier soir. Il regrette de n'y avoir vu aucun membre de la Municipalité.

**Mme Joelle Cornuz** précise que VisàVi est composée de 5 membres du Comité et de quelques personnes, tous bénévoles. Elle rappelle qu'elle a pris en charge l'organisation de ces fenêtres de l'Avent depuis 4 ans à titre personnel, avant la création de VisàVi. Selon elle, il était logique que la Municipalité informe la population de cet événement soit sur le site internet de la Commune ou par un « tous ménages ».

**M. le Syndic** précise que les éventuels crédits pour les événements culturels sont décidés par le Conseil Communal. Quant aux fenêtres de l'Avent, la communication n'est malheureusement pas passée, ce qu'il regrette.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie chaque conseillère/ conseiller pour sa participation, la Municipalité pour la bonne collaboration et la secrétaire pour son travail. Il fait un rappel aux conseillers devant encore transmettre leurs vacances 2019 à la secrétaire.

Il communique les dates des conseils 2020, à savoir les lundis 16 mars, 22 juin, 5 octobre et 7 décembre 2020.

**M. Pierre-Yves Hofstetter** pose encore la question des extincteurs dans la nouvelle école. Il n'en a vu aucun au rez, ni au premier ni au secrétariat ou à la salle des maîtres.

**M. Le Syndic** répond que le bâtiment a été validé au niveau des normes incendies AEAI, soit les normes anti-feu. Il y a des portes automatiques qui se ferment en cas d'incendie à certains endroits et des exutoires de fumée.

**M. le Président** précise que ce problème relève plus de l'ASIRE à qui il faudrait poser la question.

**M. Werner Reist** souhaite rebondir sur une communication faite lors du précédent conseil concernant le garde forestier qui a été mis en disponibilité. Qu'est-ce que cela implique pour les particuliers ? y a-t-il des changements à ce niveau-là ?

**M. Lionel Favre**, municipal, lui répond que rien ne change pour les particuliers. Un garde forestier a été affecté au triage durant 3 mois, après quoi le poste sera mis au concours. Ce garde forestier est M. Ken Decrauzat avec qui l'on peut prendre contact par l'intermédiaire de M. Lionel Favre.

**M. le Syndic** remercie le Conseil et le bureau pour leur travail tout au long de l'année 2019, pour les décisions prises et les débats intéressants et enrichissants. Il remercie également Mme la Boursière, le bureau communal ainsi que tous ses collègues de la Municipalité pour la bonne ambiance. Il souhaite à tous de bonnes Fêtes de fin d'année et une heureuse année 2020.



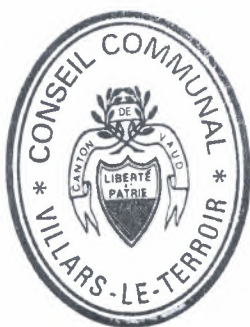
**M. le Président** forme à son tour tous ses meilleurs vœux pour de bonnes Fêtes de fin d'année. Il lève la séance à 21 h20.

Ainsi délibéré en séance du 9 décembre 2019.

**Au nom du Conseil communal**

Le Président

S. Devolz



La Secrétaire

M.-C. Freymond

